
Adresse de la société des amis de la République de Guitres (Gironde) conjurant la Convention de rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société des amis de la République de Guitres (Gironde) conjurant la Convention de rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 212;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39359_t1_0212_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

et la gloire du peuple français. Agréer pour un si grand bienfait le tribut de reconnaissance que vous offrent les amis de la République de la ville de Saint-Lizier.

« Mais le fruit de tous les glorieux travaux serait perdu pour nous, si, dans cet instant critique, vous abandonniez le poste où la confiance nationale vous a placés, si vous livriez à des mains inexpérimentées le vaisseau de l'État, exposé depuis quatre ans sur une mer orageuse et luttant sans cesse contre les tempêtes qu'excitent les ennemis intérieurs et extérieurs de la République. N'écoutez pas la voix de ces hommes égarés ou coupables qui vous disent que votre mission est finie, que vous devez, dès cet instant, appeler une nouvelle législature. Ces perfides ne parlent de mettre en activité la Constitution que pour la détruire; ils ne réclament la liberté que pour l'assassiner, les principes que pour les violer tous. Il est, d'ailleurs, dans les révolutions des empires, des circonstances impérieuses où les principes ordinaires doivent se taire et faire place à des mesures extraordinaires; le salut du peuple, voilà la première des lois, le premier de vos devoirs. Quand nous aurons chassé les ennemis qui souillent le territoire français, que nous aurons rendu à la liberté les villes que la trahison leur a livrées, que tous les partisans du fédéralisme et de l'aristocratie ne seront plus, qu'il n'existera dans toute la République que de vrais sans-culottes, quand les peuples et les tyrans qui les gouvernent auront reconnu notre indépendance et que la liberté reposera sur des bases solides, alors il vous sera permis de vous dessaisir des rênes de l'État et de faire place à une nouvelle législature.

« Tel est le vœu des citoyens composant la Société républicaine de la ville de Saint-Lizier, département de l'Ariège, district de Saint-Girons.

« DUPRÉ, président; DAMPIERRE, secrétaire; BELLEFFÈRE, membre du comité de correspondance; DEHAUSY, membre du comité de correspondance. »

N° 92.

Guîtres (Guîtres), département de la Gironde (1).

« Guîtres, district de Libourne, le 4 octobre 1793 l'an II de la République française.

« Citoyen Président,

« Dans ce moment de crise où le vaisseau de l'État est plus que jamais assailli par les tempêtes qui semblent s'élever de toutes parts, la Société de Guîtres croit qu'il intéresse essentiellement au bonheur public que la Convention ne quitte pas son poste avant d'avoir assuré par sa sagesse et sa fermeté l'indépendance française.

Elle espère donc, citoyen Président, que vous voudrez bien transmettre à nos législateurs le

vœu qui se trouve consigné dans l'adresse que nous avons l'avantage de vous adresser.

« Nous sommes, avec respect,

« Les membres de la Société de la République française une et indivisible séant à Guîtres, département de la Gironde.

« RICHON, président; TULLIAC, BRACHET; D. LOIZEAU, secrétaire. »

Société des Amis de la République une et indivisible séant à Guîtres [Guîtres], département de la Gironde (1), à la Convention nationale.

« Législateurs,

« D'un côté les fatales divisions des Français, de l'autre les efforts coalisés des esclaves et des tyrans; ici, les trahisons successives de nos généraux, là, l'or corrupteur faisant des progrès funestes, tel est le tableau de notre situation présente, et tels sont les moyens sur lesquels comptent nos ennemis pour asservir notre pays. Le vaisseau de l'État voguant ainsi au milieu des tempêtes, a besoin, plus que jamais, de pilotes sages et éclairés.

« Qui peut mieux que vous, législateurs français, conjurer l'orage et écarter les maux qui s'amoncellent sur nos têtes? Mais nous ne les craignons plus, ces maux: votre fermeté constante, inaltérable, sera le salutaire écueil où viendront se briser les dernières tentatives du despotisme.

« Restez donc, nous vous [en] conjurons, au nom du salut public, restez au poste où la patrie vous a placés jusqu'à ce que la patrie reconnaissante goûte enfin le calme et la tranquillité qu'elle attend de vos courageux efforts.

« Vos devoirs, nous le savons, sont immenses, autant qu'importants, mais vous les connaissez tous, c'est dire assez qu'ils seront tous remplis.

« RICHON, président; TULLIAC, BRACHET; D. LOIZEAU, BESSON; LARTIGUE, secrétaires. »

N° 93.

Adresse de la Société populaire de Saint-Antonin, à la Convention nationale (2).

« Législateurs,

« La commune de Saint-Antonin, qui est debout depuis le 29 juillet 1789, jour où elle arbora la cocarde nationale, n'a cessé, depuis ce moment, de faire de continuels efforts pour conquérir et assurer la liberté, chérie de tous les Français. Elle donna l'exemple à tout son département de l'organisation d'une garde nationale. Tous ses jeunes gens de 18 à 40 ans et plusieurs pères de famille ont volé les premiers à la défense de la patrie, et nous en avons dans plusieurs de nos armées. Aussi la dernière réquisition des deux premières classes, n'a trouvé que peu de personnes, mais tous les citoyens, qui ont juré

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 776.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 776.
(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 775.